

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.278.934 DT, un actif net de 3.261.635 DT et une valeur liquidative de 150.673 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 29 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2023	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 485 449	2 786 126
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		919 982	1 083 188
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 559 926	1 576 230
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 540	126 708
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	724 730	953 498
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	651 963	257 815
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	72 766	695 682
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	68 756	100 577
TOTAL ACTIF			3 278 934	3 840 201
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 245	5 740
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 054	30 990
TOTAL PASSIF			17 299	36 729
ACTIF NET			3 261 635	3 803 471
CP1	CAPITAL	CP1	3 171 400	3 703 293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	90 235	100 178
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		93 623	122 845
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-3 388	-22 667
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
ACTIF NET			3 261 635	3 803 471
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 278 934	3 840 201

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
			au	au	au	au
			31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	19 933	124 230	20 272	170 559
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0	44 773	0	64 200
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 933	79 457	20 272	106 359
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 464	44 199	11 755	44 824
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		5 113	19 506	3 863	11 299
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0	17 721	7 241	18 934
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6 351	6 972	650	14 591
REVENUS DES PLACEMENTS			31 397	168 429	32 027	215 383
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 496	-52 244	-15 136	-68 747
REVENU NET DES PLACEMENTS			18 901	116 184	16 891	146 636
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 800	-22 561	-5 860	-23 791
RESULTAT D'EXPLOITATION			13 101	93 623	11 031	122 845
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-303	-3 388	-6 283	-22 667
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			12 798	90 235	4 748	100 178
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		303	3 388	6 283	22 667
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		48 286	12 239	21 985	46 377
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		4 252	26 437	12 466	4 855
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-256	-470	-613	-1221
RESULTAT NET DE LA PERIODE			65 383	131 828	44 869	172 856

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	au	au	au	au
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	65 383	131 828	44 869	172 856
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	13 101	93 623	11 031	122 845
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	48 286	12 239	21 985	46 377
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	4 252	26 437	12 466	4 855
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-256	-470	-613	-1 221
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-11 236	-673 664	-249 717	-1 450 987
SOUSCRIPTIONS	0	59 890	0	23 797
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	41 000	0	17 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	8 277	0	2 665
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0	10 284	0	3 637
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0	329	0	395
RACHATS	-11 236	-733 554	-249 717	-1 474 784
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-7 600	-504 200	-174 400	-1 050 100
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-1 427	-99 176	-31 925	-178 249
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-1 906	-126 461	-37 109	-223 373
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-303	-3 717	-6 283	-23 062
VARIATION DE L'ACTIF NET	54 147	-541 836	-204 847	-1 278 130
AN3 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 207 489	3 803 471	4 008 318	5 081 602
AN4-B FIN DE PERIODE	3 261 635	3 261 635	3 803 471	3 803 471
AN4 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	21 723	26 279	28 023	36 609
AN5-B FIN DE PERIODE	21 647	21 647	26 279	26 279
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	147,654	144,734	143,037	138,807
B- FIN DE PERIODE	150,673	150,673	144,734	144,734
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	8,11%	4,10%	4,71%	4,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits			834 345	919 982	28,21%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	41 336	1,27%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	36 162	1,11%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	39 952	1,22%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 795	0,24%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5 700	50 452	50 445	1,55%
SAH LILAS	TN0007610017	11 000	97 565	87 857	2,69%
SAH LILAS DA 2023-1/35	TNG73XSR2TO7	11 000	2 788	6 600	0,20%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	53 788	1,65%
SMART	TNQPQXRODTH8	5 678	120 658	93 897	2,88%
SMART TUNISIE DA 2023-1/5	TN7IDY8X60S8	2	9	5	0,00%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	44 298	1,36%
SOTUVER	TN0006560015	6 000	23 533	72 216	2,21%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	32	88	0,00%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	300 390	9,21%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 707	0,08%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	24 815	0,76%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	31 086	0,95%
UNIMED	TN0007720014	3 529	32 014	26 545	0,81%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 431 016	1 559 926	47,83%
BTA			1 431 016	1 490 526	45,70%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	255 099	7,82%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	544 348	16,69%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	691 079	21,19%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA				69 400	2,13%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			5 436	5 540	0,17%
SICAV OPPORTUNITY	TN0001800572	50	5 436	5 540	
Total du portefeuille titres			2 270 797	2 485 449	76,20%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2023, à **69 400 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **124 230 Dinars** du 01/01/2023 au 31/12/2023, contre **170 559 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	0	44 773	0	64 200
Revenus des Emprunts d'Etat	19 933	79 457	20 272	106 359
Total	19 933	124 230	20 272	170 559

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **651 963 Dinars**, contre **257 815 Dinars** au 31/12/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Bons du Trésor à Court Terme	301 274	257 815
Autres placements (Dépôt à terme)	350 690	0
Total	651 963	257 815

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
BTC 13 SEMAINES 19032024	TNKNX25HM8W2	307	8,49	307 000	301 274	9,24%
Total				307 000	301 274	9,24%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
DAT BIAT 22/09/2023	8,99	BIAT	1	350 000	350 690	10,75%
Total				350 000	350 690	10,75%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **72 766 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **44 199 Dinars**, contre **44 824 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	5 113	19 506	3 863	11 299
Revenus des Certificats de Dépôt	0	17 721	7 241	18 934
Revenus des autres placements (DAT)	6 351	6 972	650	14 591
Total	11 464	44 199	11 755	44 824

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	68 756	100 577
Total	68 756	100 577

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **17 299 Dinars**, contre **36 729 Dinars** au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	4 245	5 740
PA2	Autres créditeurs divers	13 054	30 990
	Total	17 299	36 729

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2023 à **4 245 Dinars** contre **5 740 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	3 918	4 576
Dépositaire	327	1 164
Total	4 245	5 740

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2023 à **13 054 Dinars** contre **30 990 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Etat, impôts et taxes	599	518
Redevance CMF	274	320
Provision pour charges diverses	6 611	17 506
Rémunération CAC	5 470	6 544
Jetons de présence	0	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0
Total	13 054	30 990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **52 244 Dinars**, contre **68 747 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	11 535	48 226	13 972	63 459
Rémunération du dépositaire	961	4 019	1 164	5 288
Total	12 496	52 244	15 136	68 747

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **22 561 Dinars**, contre **23 791 Dinars** du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	808	3 377	978	4 443
Impôts et Taxes	137	502	124	623
Rémunération CAC	1 653	6 001	1 565	6 069
Jetons de présence	1 512	6 000	1 512	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200
Publicité et Publications	1 160	4 601	1 160	4 601
Diverses charges d'exploitation	530	1 880	520	1 855
Total	5 800	22 561	5 860	23 791

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023 (en nominal)

· Montant	2 627 900
· Nombre de titres	26 279
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	41 000
· Nombre de titres émis	410

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	504 200
· Nombre de titres rachetés	5 042

Capital au 31/12/2023 3 171 400

· Montant en nominal	2 164 700
· Sommes non Capitalisables (1)	463 751
· Sommes capitalisées (2)	542 949
· Nombres de titres	21 647
· Nombre d'actionnaires	26

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **463 751** Dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	516 444
1- Résultat non capitalisable de la période	38 205
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	12 239
- +/- values réalisées sur cession de titres.	26 437
- Frais de négociation de titres	-470
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-90 898
- Aux émissions	8 277
- Aux rachats	-99 176
Total sommes non capitalisables	463 751

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2023 à **542 949 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	558 949
sommes capitalisées de l'exercice	100 178 (*)
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-116 178
-Aux émissions	10 284
-Aux rachats	-126 461
Total des sommes capitalisées	542 949

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	122 845
Régularisation du résultat capitalisable	-22 667
Sommes Capitalisées-Exercice 2022	100 178

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2023
Résultat capitalisable de la période	93 623
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-3 388
Sommes Capitalisables	90 235

Note 6 : AUTRES INFORMATIONS :**6-1 Données par action :**

Rubriques	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Revenus des placements	7,781	8,196
Charges de gestion des placements	-2,413	-2,616
Revenus nets des placements	5,367	5,580
Autres charges d'exploitation	-1,042	-0,905
Résultat d'exploitation	4,325	4,675
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,157	-0,863
Sommes capitalisable de la période	4,168	3,812
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,157	0,863
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,565	1,765
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,221	0,185
Frais de négociation de titres	-0,022	-0,046
Résultat net de la période	6,090	6,578

6-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,546%	-1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,667%	-0,535%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,770%	2,765%
Actif net moyen	3 380 014	4 443 445

6-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs**6-3-1 Rémunération du gestionnaire :**

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

6-3-2 Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

6-3-3 Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

6-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

6-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.